



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE

9 RUE CHRISTIANI - 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

À l'Assemblée Générale de l'association CITES UNIES FRANCE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04/09/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CITES UNIES FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 29 mai 2024

DOUCET, BETH ET ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Devise d'édition EURO

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	118 127	105 564	12 562	12 181
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	235 444	191 316	44 128	31 245
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	27 768	0	27 768	27 768
Prêts				
Autres	42 675	0	42 675	35 204
Total I	424 013	296 880	127 133	106 398
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	25 046		25 046	61 334
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	625 301	3 000	622 301	162 456
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	441 929		441 929	750 467
Valeurs mobilières de placement	115 000		115 000	115 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 362 038		1 362 038	994 590
Charges constatées d'avance	14 633		14 633	31 638
Total II	2 583 947	3 000	2 580 947	2 115 485
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 007 960	299 880	2 708 080	2 221 884

BILAN PASSIF

Devise d'édition

EURO

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	171 475	171 475
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(465 479)	(479 205)
Excédent ou déficit de l'exercice	181 598	13 726
Situation nette (sous total)	(112 406)	(294 004)
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	(112 406)	(294 004)
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	25 170	(0)
Total II	25 170	(0)
PROVISIONS		
Provisions pour risques	44 168	134 168
Provisions pour charges	39 700	44 119
Total III	83 867	178 287
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	193 581	291 889
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	117 137	164 796
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	213 193	181 005
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 480 785	959 590
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	706 753	740 322
Total IV	2 711 448	2 337 601
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 708 080	2 221 884

COMPTES DE RESULTAT

Devise d'édition EURO

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	848 817	814 448
Ventes de biens et services	59 571	28 065
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	765 688	679 134
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	57 047	21 956
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 419	12 824
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits	64 366	88 765
Total I	1 799 908	1 645 192
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	(640 249)	(485 032)
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	(90 400)	(84 589)
Salaires et traitements	(717 365)	(664 505)
Charges sociales	(289 699)	(283 458)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	(15 748)	(14 100)
Dotations aux provisions	(3 000)	(90 735)
Reports en fonds dédiés	(25 170)	-
Autres charges	(86)	(63)
Total II	(1 781 717)	(1 622 481)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	18 191	22 711
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 617	423
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	2 617	423
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	(4 569)	(708)
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	(4 569)	(708)
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(1 952)	(285)

COMPTE DE RESULTAT

Devise d'édition EURO

	Exercice N	Exercice N-1
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	16 238	22 426
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	165 299	-
Sur opérations en capital	100	750
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	165 399	750
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	(39)	(4 450)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	(5 000)
Total VI	(39)	(9 450)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	165 360	(8 700)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 967 924	1 646 365
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	(1 786 326)	(1 632 639)
EXCEDENT OU DEFICIT	181 598	13 726
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	67 897	67 603
TOTAL	67 897	67 603
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	(67 897)	(67 603)
TOTAL	(67 897)	(67 603)

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice	3
A. <i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</i>	3
B. <i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	4
II. Principes, règles et méthodes comptables	4
2-1 Changement de méthode comptable	4
2-2 Provision.....	5
2-3 Indemnité de fin de carrière.....	5
2-4 Méthode de détermination des produits.....	5
2-5 Charges constatées d'avance	5
2-6 Produits constatés d'avance.....	5
III. Notes relatives aux postes de bilan actif.....	5
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	5
3-2 Immobilisations financières	7
3-3 Etat des créances et dépréciations liées	7
3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements.....	8
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif.....	8
4-1 Tableau de variation des fonds propres	8
4-2 Subventions d'investissements.....	8
4-3 Provisions réglementées.....	8
4-4 Fonds dédiés	9
4-5 Provisions pour risques et charges	9
4-6 Etat des échéances et des dettes	10
4-7 Emprunts et découverts bancaires	10
V. Detail des operations de cloture.....	10
5-1 Charges à payer et produits à recevoir.....	10
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice.....	11
VI. Notes relatives au compte de résultat.....	11
6-1 Produits d'exploitation.....	11
6-1.1 <i>Cotisations</i>	11
6-1.2 <i>Concours publics et subventions</i>	11
6-2 Ventilation des produits.....	11
6-3 Charges d'exploitation.....	12
6-4 Résultat financier.....	12
6-5 Résultat exceptionnel.....	12
6-6 Transfert de charges.....	12
6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices	12
6-8 Contributions volontaires en nature	12
VII. Autres informations.....	13
7-1 Effectif moyen.....	13
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	13
7-3 Filiales et participations.....	13
7-4 Engagements hors bilan	13
7-4.1 <i>Engagements donnés</i>	13
7-4.2 <i>Engagements reçus</i>	13
7-4.3 <i>Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées</i>	14
7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes.....	14

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

L'association CITES UNIES France , créée en 1975, fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération et l'action internationale.

Les activités de Cités Unies France comprennent, entre autres, l'animation des groupes-pays, de dynamiques thématiques, l'organisation de Rencontres annuelles, de l'appui aux projets ou à la définition de stratégies internationales, la co organisation d'assises de coopération décentralisée Par ailleurs, l'association assure la représentation des collectivités sur les questions de coopération internationale auprès notamment des pouvoirs publics français afin de soutenir un plaidoyer actif et vivant en faveur de l'engagement international des collectivités territoriales françaises. Elle est par ailleurs membre fondateur de Cités et Gouvernements locaux Unis, et de Platforma au niveau Européen.

L'association est financée par les cotisations de ses membres, par une subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre d'une convention générale d'objectifs, par une convention annuelle avec l'Agence française de Développement, et par des financements de projets publics, y compris européens, ou privés.

L'association verse par ailleurs une somme forfaitaire annuelle à l'organisation mondiale Cités Gouvernements Locaux Unies (CGLU), basée à Barcelone dont elle est membre tout comme ses adhérents.

A compter de l'exercice 2017, l'association a scindé ses activités en deux secteurs distincts :

- un secteur non fiscalisé composé de l'essentiel de ses activités d'animation, de promotion de l'action internationale et d'appui aux collectivités territoriales, de l'organisation et/ou de la co-organisation d'évènements autres que les « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » ;
- un secteur fiscalisé composé des activités en lien avec l'organisation des « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » et la vente de publication diverses, et pouvant être considérées comme concurrentielle.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 708 080 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 181 598 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/05/2024 par les membres du Conseil d'Administration.

B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- La tenue de la 14^{ème} édition des rencontres de l'action internationale des collectivités (RAICT) à la Cité des Sciences et de l'Industrie les 18 et 19 septembre 2023. Fin du litige avec la CSI consécutif à l'annulation de la 13^{ème} édition ;
- La création de 3 nouveaux fonds de solidarité : Turquie, Maroc et Gaza ;
- La décision d'arrêter le programme clé en mains Recap' Alimentaire au Burkina Faso à la suite de l'annonce de l'arrêt de l'Aide publique au Développement de début août 2023 ;
- Le démarrage dans le cadre d'un programme clé en mains Recap' Alimentaire à Madagascar pour une durée de 3 ans ;
- Un renouvellement de l'équipe et une réorganisation interne en cours à la suite de cinq départs, dont 2 chefs de services, intervenus au cours du 2nd semestre 2023 et le début de l'année 2024 ;
- La création d'une salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 40 participants, dotée d'un système permettant la visio conférence.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

À partir de la présentation des comptes annuels clos au 31/12/2023, les "avances et acomptes versés sur commandes" qui étaient précédemment répertoriés sous la rubrique "Autres créances" à l'actif circulant du bilan seront désormais reportés dans leur propre rubrique dédiée. Cette adaptation s'applique également aux comptes clôturés au 31/12/2022.

	Etats financiers 2022 Exercice 2022	Etats financiers 2023 colonne N-1	Ecart
Bilan actif Autres	811 801	750 467	-61 334
Bilan actif Avances et acomptes versés sur commandes		61 334	61 334

Ce changement de méthode n'a aucun impact sur le report à nouveau ni sur le résultat.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

Le salarié qui remplit les conditions pour prendre sa retraite peut percevoir une indemnité de départ à la retraite. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision calculée tenant compte des éléments suivants :

- Application du code du travail (pas de convention collective) : indemnité au-delà de 10 ans d'ancienneté
- Pondération selon une probabilité du risque sur le nombre d'années restant à travailler avant le départ en retraite
- Contrat : uniquement CDI
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 59 %

2-4 Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode d'avancement selon le temps passé et les dépenses engagées sur les projets.

Les conventions de financement sont comptabilisées pour le montant de leur budget total à leur date de signature. En fin d'année, les temps et dépenses réalisés sur l'exercice sur les projets sont évalués et constituent les produits de l'exercice. Les soldes des budgets non encore consommés sont inscrits en produits constatés d'avance.

Pour les conventions annuelles, la quote-part de financement non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés.

2-5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à 14 633 €.

2-6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à 706 753 €.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition toutes taxes comprises, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	entre 3 & 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	entre 4 & 5 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 5 & 10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	112 211	5 916	0	118 127
Frais d'établissement				0
Frais de recherches et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	112 211	5 916	0	118 127
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisation incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	212 386	23 136	78	235 444
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	212 386	23 136	78	235 444
Immobilisation corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL VALEURS BRUTES	324 597	29 052	78	353 571
Immobilisations incorporelles	100 029	5 535	0	105 564
Amorts. Frais d'établissement				0
Amorts. Frais de recherches et de développement				0
Amorts. Donations temporaires d'usufruit				0
Amorts. Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	100 029	5 535	0	105 564
Amorts. Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	181 142	10 355	181	191 316
Amorts. Constructions				0
Amorts. Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Amorts. Autres immobilisations corporelles	181 142	10 355	181	191 316
TOTAL AMORTISSEMENTS	281 171	15 890	181	296 880
VALEURS NETTES COMPTABLES	43 426	13 161	-103	56 690

3-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de la manière suivante :

	Montant brut	Provision	Net
Titres du Crédit Coopératif	22 753		22 753
Titres du Crédit Mutuel	15		15
Titres du Crédit Agricole	5 000		5 000
Dépôt de garantie pour les bureaux de l'Association	42 675		42 675
Autre dépôt de garantie			0
TOTAL	70 443	0	70 443

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte de valeur.

Cette provision est évaluée de la façon suivante : En fin d'exercice l'association compare le coût d'acquisition unitaire moyen pondéré de chacun des titres avec la valeur d'inventaire de ces mêmes titres.

3-3 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	70 443		70 443
Créances financeurs douteux ou litigieux	3 000		3 000
Avances et acomptes versés sur commande	25 046	25 046	0
Autres créances	622 939	369 559	253 380
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Organismes sociaux	3 251	3 251	0
État et autres collectivités publiques	12 207	12 207	0
Groupe et associés			0
Débiteur divers - Subventions publiques	425 833	172 477	253 356
Charges constatées d'avance	14 633	14 633	0
TOTAL	1 177 351	597 173	580 178

Dans le cadre du dispositif DCOL, une créance douteuse sur une contribution financière d'une collectivité non versée depuis 2022 a été constituée au 31/12/2023 pour un montant de 3 000€. Une provision a été constituée pour l'intégralité de cette somme.

3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out). Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

Aucune SICAV n'a été souscrite au cours de l'exercice 2023.

Les autres placements sont constitués de comptes à termes (CAT), d'un compte d'épargne et d'un compte sur livret ouverts à la banque, dont les fonds sont immédiatement disponibles et peuvent générer des intérêts comptabilisés en produits financiers, à l'exception des fonds placés et rattachés à un fond de solidarité. Dans ce cas, les intérêts sont intégralement réinjectés aux comptes du projet.

Le montant global des fonds placés au 31/12/2023 s'élève à 196 725 €.

Le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice se monte à 2 617 €.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds Propres sans droit de reprise	171 475				171 475
Fonds Propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	-479 205	13 726			-465 479
Excédent ou déficit de l'exercice	13 726	-13 726	181 598		181 598
Situation nette	-294 004	0	181 598	0	-112 406
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	-294 004	0	181 598	0	-112 406

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2023.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2023.

4-4 Fonds dédiés

Des fonds dédiés figurent au bilan au 31/12/2023.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
CDC - Convention 2021/2022		2 653				2 653	
CDC - Convention 2022/2023		8 057				8 057	
AFD- Convention 2022/2023		14 460				14 460	
TOTAL	0	25 170	0	0	0	25 170	0

4-5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risque et charges d'un total de 83 867 € figurent au bilan au 31/12/2023 et correspondent à :

- Provisions pour risque 44 168 €
- ✓ Dans le cadre du projet UE Algérie (JESR), une provision pour risque avait été constituée en 31/2/2019, afin de se prémunir contre un éventuel risque de non remboursement des fonds avancés à un des partenaires, pour des activités qui pourraient ne pas se réaliser avant le 30/06/2020, et ce, compte tenu du contexte politique local ayant contribué à stopper le projet fin 2019. Le projet est clôturé depuis le 16 juin 2020. La provision qui avait été ajustée en 2020 à la somme totale de 39 168 € versée au partenaire dont son emploi n'a ni été justifié par lui, ni remboursé à ce jour est maintenue.
En 2022, la seconde provision constituée, suite à un audit de la commission européenne intervenu en fin d'année, afin de tenir compte du risque de dépenses inéligibles sur le projet, évalué à 5 000€, est maintenue.
- ✓ La provision constituée fin 2023 pour tenir compte du risque de perte de financement liée à l'annulation des Rencontres de l'AICT, évaluée à 90 000€ a été reprise au cours de l'exercice 2023.
- Provisions pour charges 39 700 €
Il s'agit d'une provision pour indemnités de fin de carrière de l'ensemble du personnel, alimentée depuis 2007. Elle a été ajustée sur l'exercice clos au 31/12/2023. Cette provision est constituée charges sociales incluses.

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour risques	134 168	0	90 000	44 168
Provision pour charges	44 119	0	4 419	39 700
TOTAL	178 287	0	94 419	83 867

4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	193 581	100 143	93 438	
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commande (*)	47 086	47 086		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 137	117 137		
Dettes des legs et donations				
Personnel et comptes rattachés	97 104	97 104		
Organismes sociaux	91 844	91 844		
Etat et autres collectivités publiques	24 245	24 245		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (**)	1 433 699	905 841	527 858	
Produits constatés d'avance	706 753	359 117	372 806	
TOTAL	2 711 448	1 742 517	994 102	0

(*) dont montant des cotisations reçues au titre de l'exercice 2024, et montant trop perçu dans le cadre du programme clés en mains au Burkina Faso à restituer aux collectivités.

(**) Le montant des autres dettes se constituent essentiellement des sommes collectées dans le cadre des fonds de solidarité.

4-7 Emprunts et découverts bancaires

Un concours bancaire a été mis en place et signé auprès du Crédit Mutuel en novembre 2022 pour accompagner l'association dans la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique 2023-2027 : montant emprunté de 300 000 €, d'une durée de 36 mois, au taux de 1.850% l'an (première échéance : 5/12/2022 / dernière échéance : 5/10/2025).

Le découvert bancaire accordé en avril 2017 d'un montant total de 100 000 € est renouvelé tacitement pour une durée de 12 mois au taux de 8,60% l'an.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	58 348
○ Dont secteur fiscalisé	0
▪ Provision sur congés payés	58 727
▪ Provisions sur salaires (indemnités, primes...)	38 324
▪ Provision sur charges sociales (CP)	34 713
▪ Cotisations sociales à payer	57 131
▪ Etat, taxes à payer	46 152
○ Dont subventions à rembourser	21 907
○ Dont secteur fiscalisé	0

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	3 072
o Dont secteur fiscalisé	0
▪ Financeurs, financements à recevoir	141 778
▪ Etat, créances à recevoir	12 207
o Dont secteur fiscalisé	12 207

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	14 633
o Dont secteur fiscalisé	0
▪ Produits constatés d'avance	706 753
o Dont secteur fiscalisé	0

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

6-1.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Le produit des cotisations reçues au 31/12/2023 s'est élevé à 848 817 €

6-1.2 Concours publics et subventions

L'association a reçu des concours publics et des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ L'Union Européenne (dont CGLU et PLATFORMA)	117 313
▪ L'Etat (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères)	534 217
▪ Autres financeurs publics (AFD, CDC, ANRT, FONJEP)	114 158

6-2 Ventilation des produits

Produits par catégories d'activités :

▪ Animation générale du réseau CUF	1 252 392
▪ Rencontres de l'AICT	114 033
▪ Fonds d'appui aux collectivités – DCOL	85 664
▪ Fonds de solidarités	22 014
▪ Activités dans le cadre du réseau PLATFORMA	87 514
▪ Activités dans le cadre du réseau CGLU	29 799
▪ Autres projets (dont PCEM)	142 306
▪ Autres activités (dont RCDP)	61 767

6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

	Montants	Taux
Autres achats et charges externes (*)	640 249	36%
Impôts et taxes assimilés	90 400	5%
personnel (salaires et charges)	1 007 064	57%
Dotations amortissements/dépréciations	15 748	1%
Dotations aux provisions	3 000	0%
Report de fonds dédiés	25 170	1%
Autres charges	86	0%
TOTAL	1 781 717	100%

(*) dont Frais directs sur projets en lien avec les activités subventionnées,
 Frais de structure (Achats de petits matériels et fournitures, frais liés aux locaux, maintenance et sous-traitance administratives diverses, honoraires d'avocats et comptables, frais postaux et de télécommunications, frais divers de gestion et impôts et taxes diverses)
 Frais de missions et de déplacements

6-4 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

- Produits financiers (2 617 €): les intérêts des placements financiers et les gains de changes
- Charges financières (4 569 €): les agios de découvert bancaires, les intérêts bancaires des emprunts et les pertes de changes.

6-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 61 € et correspond à :

- Produits exceptionnels :
 - Produits exceptionnels sur opération de gestion : 165 299
 (reprise sur provision pour risque constituée en 2022 et indemnité versée par la CSI dans le cadre de l'annulation des RAICT de 2022)
 - Produits de cession d'immobilisation corporelles : 100
- Charges exceptionnelles :
 - VNC des éléments d'actifs cédés : 39

6-6 Transfert de charges

Il n'y a pas de transfert de charges au 31/12/2023

6-7 Résultat et impôts sur les bénéficiaires

Le résultat du secteur fiscal au 31/12/2023 est une perte de 57 898 €.

Le montant des déficits reportables du secteur s'élève à 888 142 €.

6-8 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 67 897 € et correspondent à la valorisation du bénévolat du président de Cités Unies France, de son trésorier, des autres membres du bureau ainsi que des présidents de groupes-pays (élus).

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	4	5	9
Employés	2	2	4
Apprenti	0	0	0
TOTAL	6	7	13

7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant le poste de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

7-3 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

7-4 Engagements hors bilan

7-4.1 Engagements donnés

Cités Unies France gère pour le compte des collectivités locales des fonds de solidarité et d'urgence créés suite à des catastrophes naturelles ou des conflits dans le monde (Séisme en Haïti, Tsunami en Asie, crise alimentaire au Niger, Syrie,...). Ces fonds sont gérés par le biais de comptes bancaires spécifiques uniquement dédiés à ces opérations.

Au 31/12/2023, Cités Unies France gère sept fonds pour lesquels il reste la somme de 1 376 152 € à consommer. Le montant disponible en trésorerie s'élève à 1 076 015 €. L'écart correspond à des décalages liées aux avances de trésorerie effectuées auprès des partenaires (246 106€) et celles engagées par Cités Unies France (55 061 €) et/ou à lui reverser pour la réalisation des actions sur ces fonds.

Le prêt accordé par le Crédit Mutuel fin 2022 ainsi que le découvert autorisé octroyé en 2016 font l'objet de nantissement pour les montants respectifs de 65 000 € et 50 000€.

7-4.2 Engagements reçus

Convention avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Une convention d'objectifs a été signée avec le MEAE ayant pour objectif général de contribuer à développer, en lien avec le MEAE et les associations d'élus et de collectivités locales, la coopération décentralisée en tant que mode d'intervention spécifique des collectivités territoriales pour mieux répondre aux enjeux de la démocratie locale, de la décentralisation et du développement local, ainsi que pour valoriser la contribution des collectivités locales françaises à la réalisation des objectifs du développement durable – ODD..

Le montant de la subvention s'est élevé à 440 000 euros pour l'année 2023.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

7-4.3 Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées

L'association a signé des contrats de location longue durée avec les sociétés suivantes :

- **KONICA MINOLTA** : Location d'un copieur multifonction avec module de finition et de 2 copieurs multifonctions standards. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 60 mois à compter du 7/02/2022. L'échéance trimestrielle s'élève à 3 270 € TTC (dernière échéance prévue : 1/01/2027).
- **Doc Up** : Location de matériel d'affranchissement. Ce contrat est souscrit pour une durée initiale de 5 ans à compter du 13/09/2019. L'échéance annuelle s'élève à 1 144.80 € TTC (dernière échéance prévue : 13/09/2023). À défaut d'une résiliation avant son terme dans les délais prévus au contrat, il est reconduit tacitement pour une nouvelle durée de douze mois supplémentaires.

7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet Doucet Beth & Associés assure la fonction de commissariat aux comptes. À ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 9 900 € HT pour l'exercice.